



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 10 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le jeudi 10 décembre 2020 à 18H00 à Fruges

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCOQ, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francine BRASSEUR

Avaient donné procuration :

Philippe PAUCHET à Freddy BOURBIER, Rudy LEIGNEL à Edmond ZABOROWSKI, Hélène BUICHE à Corinne CIOS, Fabrice PARPET à Stéphanie QUIQUEMPOIX

Secrétaire de séance : Monsieur Freddy BOURBIER

Le ou les membres absent(s) :

Le ou les membres excuse(e) :

Philippe PAUCHET, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Fabrice PARPET, Morgan HENNION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

N° 2020-12-226 : PROPOSITION DE DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE PERMANENT

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Le Président propose que cette fonction soit systématiquement remplie par le benjamin d'âge parmi les membres présents de l'assemblée, en cas d'absence le suivant et ainsi de suite conformément à l'ordre du tableau joint.

Après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- Décide que le secrétaire de chaque séance sera systématiquement le benjamin des membres présents de l'assemblée.

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR

N° 2020-12-227 : APPROBATION PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

M. Le Maire soumet au Conseil l'approbation et la signature du procès verbal de la séance du 29 Octobre 2020.

M. Morgan HENNION a fait savoir qu'il n'était pas mentionné « absent excusé ».

En suite de quoi cette observation étant considérée et aucune autre n'étant enregistrée,

Le conseil à l'unanimité :

- Adopte le procès verbal attaché à la séance du 29 Octobre 2020.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-12-228 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SOCIOCULTUREL : CONVENTION AVEC L'E.P.F.

M. Le Maire rappelle que lors de sa séance précédente, 29 Octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'un complexe socioculturel dont le portage foncier serait sollicité auprès de l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) du Nord Pas-de-Calais.

Cet établissement a fait savoir que son comité de programmation avait retenu ce projet au titre de son programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 sous la thématique 'revitaliser les centralités ».

Ce portage se concrétiserait au travers une convention opérationnelle pour laquelle il est proposé d'autoriser M. Le Maire à la signer.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. Le Maire à signer une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) du Nord Pas-de-Calais ayant pour effet de déléguer à ce dernier le portage foncier et la démolition de certains ensembles immobiliers.

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-12-229 : AMENAGEMENT CARREFOUR RD 104 : DEMANDE DE PARTICIPATION A L'INVESTISSEMENT PAR COUPELLE NEUVE

M. Le Maire porte à connaissance que, par correspondance du 12 Octobre 2020, M. Le Maire de COUPELLE NEUVE informe que sa commune projette la réalisation de travaux d'aménagement du carrefour RD104, à l'intersection des rues « des trois moulins » à FRUGES et rue « du marais » à COUPELLE NEUVE en direction de la ferme de M. CARNEL.

Le détail des travaux est le suivant :

- Mise en place de zones élargies (4,5 mètres) sur les parties communales
- Un tapis d'enrobée sur la longueur de la voirie départementale
- La pose d'une bordure
- L'aménagement d'un trottoir pour la ville de FRUGES
- La création d'un passage piéton
- La réfection du carrefour

Néanmoins la réalisation de ces ouvrages occupant une partie du domaine communale de FRUGES , M. Le Maire de COUPELLE NEUVE Sollicite :

1- L'autorisation de la commune de FRUGES pour la réalisation des travaux sur une partie de son domaine

2- Une participation financière au prorata de la superficie communale concernée

Il est ainsi proposé d'accepter ces deux demandes qui seront reprises dans une convention bipartite telle que proposée ce jour.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Autorise la commune de COUELLE NEUVE à réaliser ses travaux, notamment ceux occupant le territoire de FRUGES.
- Décide de déléguer à la commune de FRUGES une maîtrise d'ouvrage déléguée.
- Accepte de participer financièrement au prorata de l'emprise foncière du domaine communal occupé
- Autorise M. Le Maire à signer la convention bipartite entre les deux municipalités, laquelle reprendra les conditions de participations financières et les clauses restrictives le cas échéant.
- Décide d'imputer cette dépense au budget communal.

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-12-230 : CIMETIERE : MODIFICATION TARIF JARDIN DU SOUVENIR POUR LES EXTERIEURS A FRUGES

M. Le Maire rappelle que lors de la séance du 17 septembre 2020 le conseil municipal a adopté les tarifs des concessions, pour le cimetière, suivants :

Durées	Renouvellement une fois	Surface de 3 m ²	Surface de 5 m ²	Cavurne surface de 1 m ²
30 ans	30 ans	150 €	200 €	100 €
50 ans	50 ans	250 €	300 €	200 €
Perpétuité		400 €	500 €	300 €
Jardin du souvenir (dispersion de cendres)			Gratuit	
Colombarium 30 ans renouvelable 1 fois			750 €	

Or concernant le Jardin du souvenir si la gratuité avait été actée, il s'avère qu'il est régulièrement sollicité des dispersions de cendres de personnes décédées et non domiciliées sur la commune.

Aussi il est proposé d'ajouter la ligne tarifaire suivante :

Jardin du souvenir (dispersion de cendres de corps issus de communes extérieures) : 200 Euros.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Décide d'adjoindre un tarif supplémentaire à la grille adoptée le 29 Octobre 2020 « Jardin du souvenir (dispersion de cendres de personnes non résidentielles) : deux cent euros.
- Décide d'imputer cette recette au budget communal.

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-12-231 : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2

M. Le Maire propose la modification modificative de crédits n° 2 suivante :

investissement					
		rappel BP 2020 pour les comptes concernés		DBM n° 2	
		par la DBM n° 2			
		dépenses	recettes	dépenses	recettes
021	virement du fonctionnement pour équilibrer l'investissement		451 000		-19 625
10226	taxe aménagement		15 000	1 100	
1321	état subvention perçue à tort				
1641	remboursement capital emprunts	354 000		12 000	
2051	concessions et droits similaires (Fruges en Main et licence IV)	5 000		1 600	
024	produits de cessions (Briche)		43 400		-43 400
192	plus ou moins value sur cession immobilisation				1 540
2111	terrains nus (Briche)				40 700
2112	terrains de voirie				3 285
2115	terrains bâtis (Grand Rue à Ciprès)				32 200
			total	14 700	14 700
					total 024 produits de cessions 77 725

fonctionnement					
		rappel BP 2020 pour les comptes concernés		DBM n° 2	
		par la DBM n° 2			
		dépenses	recettes	dépenses	recettes
6413	personnel non titulaire	156 425		8 500	
64168	autres emplois insertion	12 768		3 500	
6451	cotisations URSSAF	110 000		7 000	
6453	cotisations caisses de retraite	151 000		4 000	
6454	cotisations ASSEDIC	6 080		1 000	
6455	cotisations assurance du personnel	44 000		5 300	
6478	autres charges sociales diverses	760		700	
6488	autres charges	0		850	
					total 012 charges de personnel
023	virement à l'investissement	451 000		-19 625	
6611	remboursement intérêts des emprunts	111 825		12 000	
					total 042 opérations d'ordre entre sections
675	valeurs comptables des cessions		0	76 185	
6761	différences sur les réalisations transférées en investissement		0	1 540	
					total 77 produits exceptionnels
773	mandats annulés sur exercices précédents		0		1 100
775	produits de cessions		0		77 725
7788	produits exceptionnels (reprise véhicule)		0		1 700
				total	100 950 80 525
				total général	115 650 95 225

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte la décision modificative de crédits n° 2 proposée

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-12-232 : SUBVENTION A L'UCAFE

M. Le Maire propose d'allouer à L'Union Commerciale et Artisanale de FRUGES une subvention exceptionnelle de 12 000 €.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à l'Union Commerciale et Artisanale de FRUGES une subvention de douze mille euros.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.
- Décide d'imputer cette dépense au budget communal au titre de l'exercice 2020.

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

Etabli à Fruges le 15 Décembre 2020

La secrétaire de séance,

Vu Le Maire

M. Freddy BOURBIER



M. Edmond ZABOROWSKI

F Bourbier

[Signature of M. Edmond Zaborowski]